

Commune de VILLARD-SUR-DORON

Compte-rendu du Conseil Municipal

Jeudi 17 décembre 2020

Étaient présents : Monsieur Emmanuel HUGUET, maire, Monsieur Jean-Noël BERTHOD, Monsieur Vincent DIEUDONNE, Madame Marie-France DEVILLE-CAVELLIN, Madame Nathalie BEDOGNI, Monsieur Bruno POLLET, Monsieur Romain CANTON, Madame Isabelle CLEMENT, Madame Lucile DUBOS, Monsieur Patrick DEVILLE-CAVELLIN, Monsieur Hadrien PICQ, Madame Sigrid PELISSET, Madame Christelle MASSON

Étaient absents : Monsieur Thomas BRAY, Madame Thérèse VALENTE (pouvoir à Romain CANTON)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGUET, Maire.

Madame Lucile DUBOS est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du C.G.C.T.)

Le compte-rendu de la séance du conseil du 26 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Monsieur le maire propose d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour : une concernant l'engagement des dépenses d'investissements avant le vote du budget primitif et une autre concernant l'avance remboursable du budget principal au budget lotissement. Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

Il informe par ailleurs du retrait des points suivants :

- Autorisation de terrasses sur domaine privé de la commune,
- Convention SAEM 2021.

En préalable de l'ordre du jour, le projet de création d'une nouvelle piste de VTT en déviation de l'actuelle piste de la Bikette, destinée à faire évoluer l'offre, est présenté par Florent Besses, chef du service activités de pleine nature à la CA Arlysère.

A la suite, l'ordre du jour de la séance débute.

Point 1- Convention de coopération pour le déneigement du secteur de la forêt aux Saisies - tarifs horaires pour la saison 2020-2021

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la tarification pour la saison 2020-2021 applicable avec la commune d'Hauteluze dans le cadre de la convention de coopération pour le déneigement du secteur de la forêt aux Saisies.

Point 2- Répartition définitive de l'actif et du passif entre les communes de Hauteluze, Crest-Voland et Villard-sur-Doron suite à dissolution de la Régie des Saisies

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la répartition de tous les actifs, passifs dans leurs montants définitifs pour acter et clore le transfert comptable (des comptes de la REGIE DES SAISIES) du SIVOM aux communes de Villard sur Doron, Hauteluze, Crest-Voland et Cohennoz, puis des dites communes à la SPL Domaines skiables des Saisies.

Les écritures de transfert comptable du SIVOM vers les communes sont non-budgétaires et ne nécessitent pas de DM supplémentaire.

Les écritures de transfert comptable des communes vers la SPL Domaines skiables des Saisies sont non-budgétaires sauf pour le montant de la prise de participation, à hauteur totale de 1 021 360,97€.

Cette prise de participation se traduit

-par une dépense d'investissement pour les montants suivants:

VILLARD SUR DORON : 291 817,42€

HAUTELUCE : 583 634,84€

CREST VOLAND : 145 908,71€

Soit un total de 1 021 360,97€

-par un flux financier au profit de la SPL pour le total de trésorerie suivant :
 VILLARD SUR DORON/ 203 689,11€
 HAUTELUCE : 406 666,02€
 CREST-VOLAND : 101 844.55€
 Soit un total de 712 199.68€.

Point 3 – Budget principal - DM n°3 - Exercice 2020

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la décision modificative n° 3 pour le budget principal permettant notamment la prise de participation à la SPL Domaines skiabiles des Saisies (dépense au c/261) dans le cadre du transfert comptable de la Régie des Saisies à la SPL Domaines skiabiles des Saisies ainsi que la régularisation des écritures de cession de l'engin CATERPILLAR en date du 04/10/2007 (titre n°415 bd n°76).

Point 4 – Budget eau Arlysère – DM n°1 – Exercice 2020

Monsieur le maire adopte à l'unanimité la décision modificative n° 1 pour le budget annexe eau Arlysère afin de procéder à des ajustements de crédits suite aux prestations de services réalisées par les agents des services techniques dans le cadre de la convention de gestion avec Arlysère pour la compétence eau.

Point 5 – Budget annexe eau Arlysère (BC 04120) - Dissolution

Monsieur le maire rappelle que par délibération du 20 juillet 2017, le Conseil Communautaire de l'Agglomération Arlysère a approuvé la prise de compétence optionnelle « Eau » par la Communauté Agglomération Arlysère au 1^{er} janvier 2018.

Conformément à l'article L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales, le transfert d'une compétence déterminée emporte le dessaisissement des communes antérieurement compétentes. Ceci dit pour assurer la continuité des services dès le 1^{er} janvier 2018, il est apparu nécessaire à la communauté d'agglomération de conventionner avec la commune afin qu'elle continue à assurer le fonctionnement du service eau.

Lors de sa séance du 21/12/2017, le conseil municipal a autorisé Monsieur le maire à contracter une convention cadre de continuité de service pour la gestion de la compétence eau avec la CA Arlysère pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 renouvelable deux fois pour une durée de un an par reconduction.

Par délibération du 28 mars 2018, le Conseil Municipal a créé un budget annexe « Eau Arlysère » et par délibération du 14 juin 2018, le conseil municipal a validé la nomenclature M49 de ce budget « Eau Arlysère ».

La convention cadre de continuité de service public avec la CA Arlysère pour la gestion technique du service eau arrivant à échéance au 31/12/2020, le conseil municipal approuve à l'unanimité, la dissolution du budget annexe « eau Arlysère » et la reprise de l'actif, du passif et des résultats dans le budget principal au 31/12/2020.

Point 6 – Tarifs des prestations communales 2021

Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité la tarification applicable pour l'exercice 2021 (stabilité par rapport à l'année 2020) pour l'ensemble des prestations communales retracées ci-dessous :

| | tarifs 2021 |
|--|----------------|
| Intervention de véhicules communaux (€/ h) en cas d'urgence et de non disponibilité des entreprises locales (hors chauffeur) | |
| Super babycrabe | 73.50€/h |
| Caterpillar - Venieri - Mercedes | 56.15€/h |
| Chargeuse CASE | 55.00€/h |
| Véhicule VL | 0.57€/k m |

| | |
|---|--------------|
| Véhicule 4x4 | 0.60€/k m |
| Intervention de jour d'un agent communal pour circonstances exceptionnelles (€/heure) | 28.00€/h |
| Intervention de nuit d'un agent communal pour circonstances exceptionnelles (€/heure) | 56.00€/h |

| | |
|---|----------------|
| Concession cimetièrè | tarifs 2021 |
| Concession trentenaire 2m ² | 278,00 € |
| Concession trentenaire 4 m ² | 651,00 € |
| Case du columbarium trentenaire | 377,00 € |

| | |
|---|-------------------------|
| Concessions d'occupation du domaine public communal par les commerçants, artisans ou industriels Redevance au m ² | tarif 2021 6.20 € |
|---|-------------------------|

| | |
|---------------------------|-------------------------|
| Borne flot bleue jeton | tarif 2021 2.00 € |
|---------------------------|-------------------------|

| Travaux de reprographie et d'impression | tarifs particuliers 2021 | tarifs associations villaraines 2021 |
|--|--------------------------|--------------------------------------|
| Format A4 noir & blanc | 0.20 € | 0.05 € |
| Format A4 noir & blanc recto-verso | 0.30 € | 0.10 € |
| Format A3 noir & blanc | 0.40 € | 0.10 € |
| Format A3 noir & blanc recto-verso | 0.70 € | 0.15 € |
| Format A4 couleur | 0.50 € | 0.20 € |
| Format A4 couleur recto-verso | 0.80 € | 0.30 € |
| Format A3 couleur | 1.00 € | 0.30 € |
| Format A3 couleur recto-verso | 1.80 € | 0.60 € |
| Plans et relevés cadastraux A4 noir & blanc | 1.00 € | |
| Plans et relevés cadastraux A4 couleur | 2.00 € | |
| Plans et relevés cadastraux A3 noir & blanc | 2,00 | |
| Plans et relevés cadastraux A3 couleur | 4,00 | |
| Frais de copie des documents administratifs | | |
| Frais de copie format A4 noir et blanc | 0,18 | |
| copie fichier sur support numérique fourni par les usagers | 2,75 | |
| Prestation de fax | | |
| Fax – envoi : 1 page | 0.50 € | |
| Fax – envoi 1 page à l'étranger | 1.00 € | |
| Fax – envoi page supplémentaire | 0.10 € | |

| | | |
|---|--------|--|
| Fax – réception | 0.20 € | |
| Pour les associations : papier blanc fourni, papier couleur à fournir | | |

| Inscription annuelle à la Bibliothèque | Tarifs 2021 |
|---|-------------|
| résidents permanents ou secondaires | |
| Jeune jusqu'à 15 ans | gratuit |
| Adulte seul | 8 € |
| famille | 12.00 € |
| vacanciers | |
| 1 semaine vacanciers | 4.00 € |
| 2 semaines vacanciers | 7.00€ |
| 3 semaines vacanciers | 8.00 € |
| Saisonnier / la saison (caution de 30€ demandée) | 8.00€ |

| Garderie | Tarif 2021 |
|---|------------------|
| Garderie périscolaire (décompte à la ½ heure- toute 1/2h entamée est due) | 2.90€ l'heure |

| Salle polyvalente | | Tarifs 2021 | | |
|--|----------------------------|----------------------------|---|--|
| | Villains | Extérieurs | Associations villaraines et du territoire syndic, copropriété | |
| | | | Activités à but non lucratif | Activités lucratives / entrée payante (repas dansant, loto, tarot, ventes, spectacles) |
| 1 journée | 90 € | 120 € | Gratuit | 90 € |
| ½ journée | 50 € | 65 € | Gratuit | |
| Week-end à partir du vendredi soir ou 2 jours consécutifs | 170 € | 220 € | Gratuit | 170 € |
| Journée supplémentaire au-delà des 2 jours | +20 € /jour supplémentaire | +30 € /jour supplémentaire | Gratuit | +20 € /jour supplémentaire |

| | |
|---|--|
| Elus et personnel communal | Gratuit une fois par an |
| Pot de sépulture | gratuit |
| Réunion | gratuit |
| Cours payants réguliers | Tarif à la séance en fonction de l'activité + convention |
| Location vaisselle | 1€/personne |
| Cautio n salle | 800 € |
| Forfait nettoyage (si non réalisé par le sortant) | 200 € |
| <u>Tarifs unitaire par vaisselle cassée ou disparue</u> | |
| Verres/assiettes/plats/ | 5 € |
| Carafes/saladiers | |
| couverts | 3 € |

| Salle des Rosières | | tarifs 2021 | | |
|---|-------------------------|-------------|--|--|
| | Villara ins | Extérieurs | Association s villaraines ou du territoire | |
| 1 journée | 45 € | 60 € | Gratu it | |
| ½ journée | 25 € | 40 € | Gratu it | |
| Elus et personnel communal | Gratuit une fois par an | | | |
| Cautio n salle | 400€ | | | |
| Forfait nettoyage (si non réalisé par le sortant) | 100€ | | | |
| Réunion | Gratuit | | | |
| Activités gratuites proposées au public | Gratuit | | | |
| Activités lucratives | 80€/ jour | | | |

| Tarifs location du chapiteau | | tarifs 2021 | |
|---|----------------------|-------------|--|
| | Coût de la locatio n | Cautio n | |
| Association villaraines | Gratuit | 500 € | |
| Associations extérieures pour des manifestations organisées sur le territoire de la commune | 300 € | 500 € | |
| Il est précisé que le chapiteau ne pourra être ni prêté, ni loué aux particuliers. | | | |

Son montage et son démontage seront réalisés exclusivement par les agents du service technique de la commune et pour des questions d'organisation la demande de réservation devra être effectuée au moins 3 semaines avant la manifestation.

En cas de dégradation tout ou partie de la caution pourra être retenue après évaluation du coût de la réparation.

Point 7 – Engagement des dépenses d'investissements avant le vote du budget primitif

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, à hauteur de 25% des prévisions budgétaires N-1.

Point 8 – Convention relative à la distribution des secours avec la SPL Domaines skiables des Saisies

Monsieur le maire expose que dans le cadre de la délégation de service public, la société publique locale (SPL) Domaines skiables des Saisies assure l'organisation d'un service de secours sur pistes sur le domaine skiable et pour le compte de la commune délégante.

Afin d'officialiser les missions de service de secours du service des pistes et d'établir les modalités de recouvrement de ces opérations de secours, il apparaît nécessaire de conventionner avec la SPL Domaines skiables des Saisies en ce qui concerne le territoire de la commune de Villard sur Doron.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention à intervenir avec la SPL Domaines skiables des Saisies concernant la distribution des secours sur le domaine skiable de la commune pour la saison d'hiver 2020-2021.

Point 9 - Avance remboursable du budget principal au budget lotissement

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité l'octroi d'une avance de 20 352.08 euros par le budget principal au budget annexe lotissement Le Cudray, les dépenses relatives à l'aménagement du lotissement devant être équilibrées par des recettes d'investissement pendant la phase des travaux.

L'avance remboursable est prévue pour une durée de 2 ans. Celle-ci sera remboursée in fine, toutefois il est précisé que des remboursements anticipés pourront être envisagés en totalité ou partiellement en fonction de la commercialisation des 3 lots du lotissement ou de la capacité de la commune à mobiliser des financements externes.

Questions diverses

- Ressourcerie sur le Beaufortain – information

Dans le cadre d'un projet de ressourcerie pour le territoire, le conseil municipal est informé de la mise en place d'un groupe de travail. Sigrid PELLISSET et Vincent DIEUDONNE sont désignés.

- Réseau de proximité des finances publiques - trésorerie de Beaufort

Le conseil municipal est informé de la fermeture de la trésorerie de Beaufort au 31/12/2020.

L'ensemble de l'activité est transférée au Service de Gestion Comptable (SGC) d'Albertville au 01/01/2021

- Ouverture partielle du domaine skiable de la station des Saisies du 19 décembre 2020 au 3 janvier 2021

Jean-Noël BERTHOD précise :

- l'ouverture du domaine de ski nordique,
- les pistes suivantes de 9h à 16h30 :
 - *Haut Bergerie / bas Carrets uniquement accessibles par un itinéraire de montée en ski de randonnée,
 - *Piste de Chevreuils uniquement pour le club des sports des Saisies uniquement,
- le téléski de la Palette,
- un itinéraire de randonnée à ski spécialement aménagé : la montée de Bisanne sur un itinéraire damé depuis les Carrets jusqu'au sommet de Bisanne . La descente s'effectue par le haut de la piste de Bergerie et le bas de la piste des Carrets,

- un itinéraire homologué destiné à la pratique de la motoneige est exclusivement réservé à la société Les VOLATILES, de 16h30 à 19h30.

- Convention SAEM 2021

Christelle MASSON précise que la convention est en cours de finalisation; elle sera proposée à la prochaine séance du Conseil municipal.

D'ores et déjà, elle confirme la volonté de maintenir une permanence de l'Office du Tourisme à Bisanne 1500 le lundi matin pendant les vacances de Noël.

Au vu des décisions gouvernementales, de l'actualité de la station et des contraintes budgétaires, elle précise que les animations seront ciblées sur les vacances scolaires de février 2021.

Elle ajoute enfin que l'équipe de la SAEM, les socio professionnels se mobilisent activement pour satisfaire les clients pendant ces fêtes de fin d'année.

- Désignation d'un élu référent sentier au sein de la communauté d'agglomération (CA) ARLYSERE

Hadrien PICQ se propose sous réserve de l'accord de Thomas BRAY qui siège déjà au sein de la commission opérationnelle au sein d'Arlyserè.

- Les travaux de la commission Plan Air-Energie-Climat Territorial (PAECT) de la CA Arlyserè

Vincent DIEUDONNE présente les objectifs à atteindre dans le cadre des fiches action 2021, en précisant que la commune de Villard sur Doron répond déjà présente:

- Adhésion au SDES des 2/3 des communes,
- rénovations de 30 bâtiments publics,
- Mise à disposition de 10 toitures pour le photovoltaïque,
- Le bois énergie.

- La rencontre avec le CAUE concernant la rénovation du bar des Halles.

Les échanges intervenus concluent à s'orienter vers une reconstruction du bâtiment.

La séance est levée à 20 heures.

Le Maire,
Emmanuel HUGUET



